

Commune de SALLES-DE-BARBEZIEUX
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Salles-de-Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Michel VARENNE, maire de la commune.

Convocations faites le : 15 septembre 2022

Présents : M.M. Michel VARENNE, Stéphane FEUILLET, Jean Louis NAU, Geoffroy GIRARDEAU, Régis RABY et Mmes Françoise VIALLE, Karine DANCHE, Josette SARNIGUET, Marjorie LARIGNON.

Absent excusé : Jean-Marie DROCHON

Nombre de membres :
- en exercice : 10
- présents : 9
- votants : 9

Secrétaire de séance : M. Stéphane FEUILLET

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

- Dossier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Dossier RPI Saint-Bonnet / Saint-Hilaire / Salles-de-Barbezieux
- Dossier « Nouveaux Projets » - (Réunion du 8 septembre 2022)
- Point de situation sur le bâtiment des consorts CHAILLOU
- Opération « Participation Citoyenne »
- Réserve incendie : Bâche située à Lileau
- Réunion SDEG-16
- Point de situation sur la voirie
- Bilan de la fête communale – chanteur
- Prochaines manifestations festives
- Questions diverses

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

M. le Maire développe aux membres du conseil, les échanges qui ont eu lieu lors de l'entretien téléphonique avec la CDC4 B et des réunions les 12 et 15 septembre derniers.

Au 21 septembre 2022, le nombre de logements autorisés dans le cadre du PLUi se décomposerait comme suit : 11 terrains constructibles dont 2 appartenant à des propriétaires qui ne souhaitent pas les vendre. A l'origine, 9 seulement étaient pris en compte dans le PLUi. Les terrains validés sont situés :

- Le bourg : 4 terrains
- Les Lamberts : 4 terrains
- Lileau : 3 terrains

Un avis consultatif des membres du conseil est demandé pour le vote du maire, qui envisage d'accepter le PLUi dans sa configuration actuelle lors du conseil communautaire qui se déroulera le 29 septembre prochain.

Après avoir expliqué les raisons prises en compte pour le choix des terrains, M. le Maire décrit les différentes étapes du calendrier pour la mise en place du PLUi jusqu'à la fin du mois d'août 2023, date de validation définitive de ce dernier.

Des échanges entre les membres du conseil, il ressort que le choix des terrains est positif puisqu'il permet à terme, de contribuer au développement des différentes zones économiques de la commune sans qu'aucune d'entre elle ne soit lésée.

Ecoles du RPI de Saint-Bonnet / Saint-Hilaire / Salles-de-Barbezieux

M. le Maire dresse un point de situation après la réunion qui s'est déroulée le 22 juillet 2022 entre les représentants de la Communauté de communes des 4B Sud Charente et les élus de la commune sur les éventuels travaux à réaliser dans les classes. Afin d'évaluer leur montant, la CDC4B décide de solliciter l'agence technique départementale (ATD16) pour établir un devis.

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de poursuivre les actions en cours pour développer le groupe scolaire.

Dossier « Nouveaux Projets »

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée le 8 septembre dernier en présence du maire, de ses adjoints, de M. Mickaël PASQUIER, animateur des contrats du Pays Sud Charente et de M. Rémi THÉRY, animateur « Petite ville de demain » de la CDC4B.

Un point a été effectué sur l'avancée du dossier relatif au projet intergénérationnel.

Présentation de la réunion du 9 août 2022 sur le terrain en présence de M. Jean-Baptiste MARIE (Directeur général Europe des projets architecturaux et urbains) et de Mme Sandra MARSAUD (Député de la Charente).

Présentation des prochaines étapes à venir jusqu'au 28 octobre prochain, date à laquelle se déroulera une réunion avec les décideurs régionaux : Préfet, Sous-préfet, Sénateurs, Député, administrations concernées par le projet. Les élus du conseil sont conviés. L'invitation sera adressé prochainement.

Bâtiment des consorts CHAILLOU

M. le Maire rappelle aux membres du conseil, que le bâtiment situé au numéro 1 rue de la mairie et qui fait l'objet d'une succession, doit être sécurisé. Après plusieurs échanges, M. le Maire indique que parmi les consorts, M. Philippe CHAILLOU s'est engagé à faire les travaux pour pallier aux différents dangers que représentent ce bâtiment (avant le 30 septembre).

Opération « Participation Citoyenne »

Pour faire suite à l'intervention du lieutenant de gendarmerie, M. Jean-Marc BAUDU, lors de la réunion du 27 avril dernier, M. le Maire rappelle que le conseil a décidé d'organiser une réunion publique pour présenter le dispositif aux habitants.

La date du jeudi 20 octobre 2022 à 18h est proposée. Une invitation sera adressée à chaque foyer de la commune. M. le Maire présente le document aux membres du conseil qui le valident.

Des démarches sont en cours pour proposer des référents sur chaque village. Une distribution de flyers sera faite au début du mois d'octobre pour informer les administrés du dispositif.

Réserve incendie : Bâche située à Lileau

M. le Maire indique, que lors de la création du lotissement de « Lileau », le constructeur avait installé une réserve incendie de 120m³ pour répondre à la réglementation en vigueur.

Lors d'une visite technique du SDIS de la Charente qui s'est déroulée le 12 avril 2022, différents points ont été évoqués :

- L'inaccessibilité de la réserve et son manque d'entretien
- L'installation de containers poubelles à proximité rendant l'accès impossible
- L'identification de la réserve par la pose d'un panneau de signalisation

A cet effet, M. le Maire informe les membres du conseil que des démarches ont été effectuées auprès de Calitom pour le déplacement des containers.

Cependant, s'agissant d'un lotissement dont les parcelles sont privées, il revient aux propriétaires d'entretenir la bâche. A cet effet, la commune n'envisage pas d'établir une convention avec la copropriété puisqu'il ne s'agit pas d'intérêt public mais privé.

A l'heure actuelle, un nettoyage grossier a été effectué par M. Martel NAUDIN autour de la bâche.

M. le Maire rappelle que l'entretien de cette réserve incendie, relève de la responsabilité des propriétaires et souligne l'importance de son accès au SDIS en cas de besoin pour protéger les biens et/ou les personnes.

M. le Maire passera voir si le nettoyage est bien pris en compte par les propriétaires du lotissement.

Réunion SDEG-16

Dans la perspective de l'augmentation des tarifs d'électricité, une rencontre aura lieu avec M. Laurent BELESTA, représentant du SDEG-16, le 27 septembre 2022 à 10h afin d'étudier les sources d'économie possibles. Les membres de la commission « environnement » sont invités à y participer.

Discussion sur les contrats actuels concernant l'électricité de la commune.

Retour lors de la prochaine réunion des éventuelles solutions d'économie (Toutes pistes de possibilité de réduction de consommation d'énergie sont à faire remonter au maire ou Mme Josette SARNIGUET).

Travaux de voirie 2023

Dans le cadre de la démission du mandat de conseiller de M. Jean-Philippe NAUD, qui était membre de la commission voirie, M. Jean-Louis NAU propose sa candidature pour le remplacer.

M. Jean-Louis NAU est élu à l'unanimité par le conseil municipal pour être membre de la commission voirie.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de programmer les travaux d'investissement des voies communales confiés à la Communauté de communes des 4B Sud-Charente à laquelle la commune est adhérente. En effet, M. le Maire précise que la commune bénéficie tous les deux ans, d'une subvention dans le cadre du FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes) pour aider les communes à entretenir leur voirie (Environ 14 000 € de travaux pour 4 000 € de subvention tous les 2 ans).

La commune est retenue sur le programme FDAC pour l'année 2023 :

- Mme Françoise VIALLE et M. Jean Marie DROCHON, membres de la commission voirie, ont effectué un premier tour pour dresser une liste des différents chantiers qui pourraient être pris en compte. Un second tour devrait avoir lieu prochainement avec M. Jean-Louis NAU.
- A l'issue, l'entreprise de travaux publics GST, à laquelle sont confiés les travaux de voirie par la CDC 4B, arrêtera les chantiers qui seront retenus.

Bilan fête communale + chanteur

Bilan financier des fêtes de l'été = + 1 100€

Réussite de la fête locale, du concert de fin août et du forum des associations

Prochaines manifestations festives

Octobre rose : Les décorations seront installées le samedi 1^{er} octobre + loto caritatif le 29 octobre à la salle socio-culturelle

- Objectif : Obtenir un maximum de bénéfice pour le verser au profit de la ligue contre le cancer

Halloween : Prévu le 31 octobre et organisé par l'APE (Association des parents d'élèves)

Soirée garbure : Organisée le 19 novembre 2022 par l'association « Marcher Autrement »

Questions diverses

- Fauchage bas-côtés et bordures : l'entreprise NAUDIN interviendra après les vendanges.
- Démission de M. Jean-Philippe NAUD du conseil municipal : Répartition des administrés de son secteur entre Mme Karine DANCHÉ, M. Stéphane FEUILLET et M. Jean-Louis NAU
- Déclarations des maisons et piscines pour les taxes foncières : modification début octobre du statut de certaines maisons (retour d'avis des impôts ultérieurement). Courrier transmis aux propriétaires pour les logements vacants. Refonte des taxes foncières en 2026.
- Un travail de mise en conformité des déclarations de travaux (maisons, annexes, piscines...) relative à la taxe foncière, est actuellement entrepris au niveau la DGFIP (Direction générale des finances publiques) et en collaboration avec l'intercommunalité. Acteur de la fiscalité locale, les communes sont naturellement mises à contribution. A cet effet un processus de révision se dessine pour les années à venir pour parvenir, à terme, à une refonte des taxes foncières en 2026

Dans un premier temps, un courrier a été transmis aux propriétaires de logements désignés « vacants » pour confirmer cette situation ou la mettre à jour en fonction de l'évolution. Les prochaines étapes seront mises en place au fur et à mesure des directives de la DGFIP pour que les propriétaires concernés puissent se mettre en conformité.

- Mise en place du télétravail pour l'adjoint administratif territorial : une réflexion est actuellement en cours. Dans le contexte actuel d'économie d'énergie, la question s'est posée sur l'opportunité du télétravail. Employé pour une durée de 24 heures hebdomadaires, l'agent accueille les administrés les lundis et jeudis de 14h à 19h pour leurs besoins administratifs. En dehors des heures d'ouvertures de la mairie, les tâches de l'agent sont en grande partie liées à l'instruction, l'étude ou la gestion de dossiers, la rédaction des actes administratifs, la gestion des affaires générales... Pour les besoins de ces tâches, l'agent évalue le temps en télétravail à une durée de 10 heures hebdomadaires. Il s'agit d'une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions exercées par l'agent peuvent être réalisées en dehors de la mairie sans que cela n'impacte la qualité de services dédiés aux administrés. Ces 10 heures pourraient être répartis sur les journées de mardi et mercredi. L'acquisition de matériel informatique serait mis à la disposition de l'agent par la commune. Par ailleurs, s'agissant d'un agent intercommunal, la commune d'Angeduc travaille sur la même démarche pour soulager l'agent d'effectuer 1h10 de trajet quotidien certains jours de la semaine.

Pour être en parfaite conformité avec les textes en vigueur, une proposition de délibération a été adressée au Comité technique du Centre départemental de gestion de la Charente, encadrant la mise en place du télétravail. Après avis par le comité technique sur ce projet, le conseil municipal obtiendra l'ensemble des éléments et modalités pour pouvoir débattre et voter sur ce sujet.

- Agent technique territorial : M. Francis MASSICOT, arrive au terme de ses 6 ans de contrat à durée déterminée. Après accord avec l'agent, un contrat à durée indéterminée sera conclu le 1^{er} mars 2023, seule possibilité pour qu'il puisse travailler jusqu'à ses 67 ans (Age de radiation dans la fonction publique).

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, M. Michel VARENNE	Le secrétaire de séance, M. Stéphane FEUILLET
--------------------------------	--